

St Germain de Marencennes



Le Mot du Maire

Avant tout, je souhaite remercier toutes celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales, en votant pour notre liste entière dès le premier tour, conscients qu'il s'agissait bien d'une équipe aux compétences variées et complémentaires.

Notre équipe travaille sans relâche et je remercie mes adjoints du travail qu'ils font dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Plusieurs gros dossiers sont en cours :

LE P.L.U

Malgré tous les contacts pris au cours de cette dernière année avec le service des crues de la DDE, celle-ci n'a pas accepté l'étude hydraulique telle qu'elle était, et a souhaité plusieurs compléments d'études ce qui a pris beaucoup de temps. Le 28 mai dernier, j'ai enfin rencontré le service des crues de la DDE et malheureusement, nous devons modifier le tracé de la zone inondable pour qu'elle obtienne son approbation. Cela ne peut se faire sans une nouvelle

concertation de tous les services de l'Etat et une nouvelle enquête publique.

Nous en profiterons pour modifier quelques points qui se sont éclaircis depuis le premier dossier. Cela aura un coût pour notre commune et nous allons demander une subvention pour essayer d'atténuer ces frais.

LA MAISON MÉDICALE

C'est à la demande des médecins, pharmacie et infirmières que nous avons commencé notre étude pour regrouper tous ces services. Un kinésithérapeute est également intéressé et nous avons une demande d'un podologue qui souhaiterait venir une fois par semaine.

Une première étude avec les souhaits des professionnels de santé, faisait ressortir des loyers trop élevés.

Nous avons réduit les surfaces et nous sommes en train d'étudier une implantation différente qui devrait être moins coûteuse, car avec moins de voirie.

Je souhaite par ailleurs étudier la possibilité de créer une petite structure de maison de retraite, afin que nos habitants les plus âgés puissent rester dans leur village entourés de leur famille et de leurs amis, dans un cadre protégé et adapté.

BRETTES

Le village verra fin 2008 début 2009, l'enfouissement des réseaux EDF, l'éclairage public, le téléphone, la reprise du réseau pluvial avec la création d'un fossé exutoire le long du chemin du Marais. Les travaux de voirie et 50 % des trottoirs seront financés par la Communauté de Communes

qui a la « compétence voirie » sur cette rue. Le montant total des travaux à la charge de la commune devrait s'élever à environ 200 000 €.

LOTISSEMENT DU MOULIN NEUF

Une société a repris ce projet qui devient « le Domaine des peintres ».

30 terrains à bâtir seront à vendre prochainement avec le libre choix du constructeur.

RENTÉE SCOLAIRE

Madame Danthonny sera présente pour la prochaine rentrée scolaire qui devrait voir les effectifs se maintenir.

Une nouvelle organisation est à l'étude avec l'Inspection académique pour permettre la mise en place des heures de soutien pour les enfants rencontrant des difficultés.

Le service de garderie sera avancé à 7h30 le matin suite à la demande de certains parents.

COMMISSIONS

Ouvertes aux habitants :

Comme prévu, nous avons souhaité ouvrir certaines commissions municipales autorisées par les textes : Sports, voirie, animation culturelle, bulletin d'information, étude du devenir du Pré Bègue et cimetière.

- Monsieur Bernard Aminot
- Monsieur Pierre Guibert
- Monsieur Jean-Marie Layat
- M a d a m e J a n i n e Marchesseau
- Madame Marylise Oillic
- Monsieur Laurent Rouffet
- Monsieur Yves VINET

nous rejoindront pour travailler sur ces dossiers.

LA POSTE

Nadia Quintard est arrivée pour tenir notre agence postale communale tous les matins du lundi au vendredi.

Vous avez sûrement rencontré Carole Baudion, notre nouvelle jardinière, qui a rejoint nos adjoints techniques pour un premier contrat aidé par l'Etat d'une durée de 6 mois pour commencer.

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

ENVIRONNEMENT

Soucieux de l'environnement, nous aimerions la participation des habitants autant pour le fleurissement que pour l'entretien des haies privées. Nous souhaitons que les diverses épaves, batteries de véhicules,... soient enlevées (y compris sur les propriétés privées) afin d'éviter toute pollution, notamment visuelle.

Notre nouvelle balayeuse sillonne nos rues depuis quelques jours, ce qui nous permettra d'avoir un village encore plus propre.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Le 13 juillet comme les autres années, verra le feu d'artifice offert par la commune tiré sur le terrain de football, ainsi que la retraite aux flambeaux qui partira de la salle des fêtes où les enfants pourront se procurer gratuitement un lampion vers 21h30. Nous vous y attendons nombreux.

Nous restons ouverts à toute suggestion constructive, car comme chacun sait « la critique est aisée et l'art est difficile ».

Bonnes vacances à tous !

Sylvie RODIER

L'équipe municipale



Rémi GACON



Monique DUMONT



Léïla LARBATMI



Jackie ALBERT



René BLOT



Jacques BRUNIAU



Pascal BURNET



Eric DAVID



J.P. JAMONEAU



Jacqueline LECLERE



Frédéric PARION



Chantal PESSIOT



Céline ROUSSEAU



Edouard ROUSSEAU

Liste des commissions

BUDGET

Jacques Bruniau,
Eric David,
Monique Dumont,
Frédéric Parion,
Chantal Pessiot,
Edouard Rousseau.

APPELS D'OFFRES

Titulaires : Sylvie Rodier,
Leïla Larbatmi,
Jacques Bruniau.
Suppléants : Rémi Gacon,
Jacky Albert,
René Blot.

P.L.U

Leïla Larbatmi,
Rémi Gacon,
Monique Dumont,
René Blot,
Pascal Burnet.

COMMERCES - ARTISANAT - ENTREPRISES - MAISON MÉDICALE

Leïla Larbatmi,
Jacques Bruniau,
Eric David,
Chantal Pessiot,
Edouard Rousseau.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Rémi Gacon,
Leïla Larbatmi,
Jacques Bruniau.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Jacques Bruniau,
Monique Dumont,
René Blot,
Jacqueline Leclère,
Jean Pierre Jamoneau,
Rémi GACON,
Edouard ROUSSEAU.

ETUDE DU PRÉ BÉGUE

Rémi Gacon,
Jacky Albert,
René Blot,
Pascal Burnet,
Jacqueline Leclère,
Frédéric Parion,
Céline Rousseau,
Pierre Guibert,
Marylise Oillic

BÂTIMENTS

Rémi Gacon,
Jacques Bruniau,
Eric David,
Monique Dumont,
Jean Pierre Jamoneau.

CIMETIÈRE

Rémi Gacon,
Monique Dumont,
René Blot,
Yves Vinet.

SPORTS

Rémi Gacon,
Jacqueline Leclère,
Jean-Marie Layat.

VOIRIE - ASSAINISSEMENT (EAU, PLUVIAL, RIVIÈRES)

Rémi Gacon,
Leïla Larbatmi,
Jacky Albert,
Frédéric Parion,
Pierre Guibert,
Laurent Rouffet.

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS - FLEURISSEMENT

Leïla Larbatmi,
Pascal Burnet,
René Blot,
Celine Rousseau.

AFFAIRES SCOLAIRES

Monique Dumont,
Jacqueline Leclère,
Céline Rousseau.

JEUNESSE - AFFAIRES SOCIALES

Monique Dumont,
Jacqueline Leclère,
Céline Rousseau.

ANIMATION CULTURELLE

Monique Dumont,
Jacqueline Leclère,
Céline Rousseau,
Laurent Rouffet.

BULLETIN D'INFORMATION

Monique Dumont,
Pascal Burnet,
Céline Rousseau,
Bernard Aminot,
Jean-Marie Layat,
Janine Marchesseau.

ASSOCIATIONS

Monique Dumont,
Jean Pierre Jamoneau,
Jacqueline Leclère.

Gestion du personnel
technique :

Rémi Gacon

Gestion du personnel féminin :

Monique Dumont

Gestion du personnel de la poste
et de la mairie :

Sylvie Rodier

Budget 2008

Le vote du budget est l'acte essentiel de la gestion communale. Chaque année, après la présentation du budget et son acceptation par le Conseil, le Maire peut engager pour la Collectivité les dépenses prévues lors de son élaboration et uniquement celles-ci, qui sont rigoureusement contrôlées par le trésorier qui en assumera alors le paiement.

Opérations de l'exercice

Restes à réaliser



Classes	Solde début de gestion	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat global	Dépenses	Recettes	Résultat définitif
Investissement	-76 687.40	198 303.21	190 087.95	-8 215.26	-84 902.66	78 690.00	0.00	-163 592.66
Fonctionnement	143 151.59	558 766.85	686 546.67	127 779.82	270 931.41	0.00	0.00	270 931.41
TOTAUX	66 463.89	757 070.06	876 634.62	119 564.56	186 028.75	78 690.00	0.00	107 338.75

Le compte administratif dégage un excédent global de **270 931.41 €**, soit un excédent net (après couverture du déficit d'investissement) de **107 338.75 €**.

Taux des Trois Taxes

Le Conseil Municipal a décidé un maintien des taux votés en 2007 soit :

Taxes	Nouveaux taux
Taxe d'habitation	7.61 %
Taxe foncière sur bâti	19.44 %
Taxe foncière sur non bâti	70.35 %

Il est rappelé que, notamment pour la taxe d'habitation, les contribuables aux revenus modestes bénéficient d'exonérations ou d'abattements spéciaux.

Budget primitif - Section de fonctionnement

Dépenses

011 - Charges à caractère général	187 460
60 - Achat variation de Stocks	100 410
61 - Services extérieurs	63 550
62 - Autres services extérieurs	20 500
63 - Impôts et taxes	3 000
012 - Charges de personnel	311 330
65 - Autres charges gest.cour.	75 580
Elus	37 000
Contingent	30 630
Subventions	7 950
66 - Charges financières	12 000
67 - Charges exceptionnelles	200
023 - Virement Section Invest.	195 753
042 - Opérations d'ordre	17 168

TOTAL

799 491

Recettes

70 - Vente prod./prest.Service	25 373
72 - Travaux en régie	20 000
73 - Impôts et taxes	372 790
74 - Dotat. articip. Subv.	247 060
75 - Autres produits de gest.	26 553
76 - Produits financiers	76
013 - Atténuation de charges	300
002 - Résultat fonct. Reporté	107 339

TOTAL

799 491

Détail des dépenses d'investissement

VOIRIE	86 820	Plu, Voirie, Balayeuse, Signalisation Etude Pré-Bègue et Maison Médicale, Décorations de Noël
BATIMENTS	38 900	Matériel atelier, Traitement bois logement école
GRUPE SCOLAIRE	17 000	Mobilier nouvelle classe, Cantine
ECLAIRAGE PUBLIC	200	Moulin Ballot
MAIRIE	8 570	Mobilier salle haute, archives, extincteurs et alarme
RÉSERVE FONCIERE	95 000	
TERRAIN DE FOOT	28 000	Extension vestiaire arbitral
CIMETIERE	18 230	Voirie
BRETTES	200 000	Participation voirie
ROUTE DE PERE	25 000	Amélioration voirie, mise en sécurité

Détail des recettes d'investissement

273 146.00 €	Emprunts
8 600.00 €	F.C.T.V.A.
30 000.00 €	Taxe locale d'Équipement
163 592.00 €	Excédents de fonctionnement capitalisés
5 600.00 €	Subvention extension vestiaire arbitral
400.00 €	Subvention piano cantine

La lettre municipale d'information - Juillet 2008

Place Raimond Péraud 17700 Saint-Germain-de-Marencennes - Tél. : 05 46 37 13 71 - Fax : 05 46 68 88 16

Email : st.germain.marencennes@mairie17.com Directeur de la publication : Sylvie Rodier

Ont collaboré à ce numéro : Monique Dumont, Janine Marchesseau, Bernard Aminot, Pascal Burnet, Emilie Grous :: Date de parution : Juin 2008 :: Photographies Emilie Grous, Pascal Burnet :: Mise en page : Emilie Grous, Pascal BURNET :: La lettre municipale d'information de st Germain de Marencennes est une publication gratuite annuelle :: Tirage 650 exemplaires imprimé sur papier 100% recyclé.

Mairie



Tél 05 46 37 13 71

Fax 05 46 68 88 16

st.germain.marencennes@mairie17.com

Lundi
9h-12h et 13h30-18h30

Mardi, mercredi et jeudi
9h-12h

Vendredi
9h-12h et 13h30-18h

Cet été, la mairie sera fermée les mercredis 16/07, 20/08 et 27/08.

Agence Postale

Votre agence postale est ouverte du lundi au vendredi du 9 h 00 à 12 h 30.

Départ du courrier : 13 h 30

Levée du courrier le samedi : 9 h 00



Collecte Ordures Ménagères

Entre le 1er juillet et le 31 août, la commune bénéficiera de deux ramassages hebdomadaires, à savoir le mardi et le vendredi aux horaires habituels.

Listes Electorales

Si vous êtes un nouvel arrivant, n'oubliez pas de venir vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2008.

Déchetteries

4 déchetteries à votre service :

■ **SURGERES** (Zone industrielle de l'ouest)

■ **VANDRE** (D114 entre SURGERES et VANDRE)

■ **ST SATURNIN DU BOIS** (D111 entre CHABOSSE ET BOISSE)

■ **VOUHE** (D205 entre PUYRAVAULT et ST GEORGES DU BOIS)

Horaires de Vandré

Du 1er avril au 30 septembre

Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Mardi de 14h à 19h

Fermée le mercredi

Du 1er octobre au 31 mars

Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi de 14h à 18h

Fermée le mercredi

Nous vous rappelons que les encombrants (congélateur, machine à laver, réfrigérateur...) doivent être déposés dans les déchetteries et non dans la nature. Nous comptons sur votre civisme pour la propreté de notre village et de nos chemins.

C'est recyclable : les enveloppes en papier !

En 2007, sur le territoire du SMICTOM, 3579 tonnes de papier ont été collectées grâce à la collecte sélective. Cela représente une économie de 715 000 € par rapport à l'incinération. Pour continuer, déposez tous vos papiers, journaux, magazines, catalogues et prospectus y compris les enveloppes avec ou sans fenêtre dans la borne papier.

Compostage

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Pourquoi ne pas commencer par le compostage domestique ?

Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais... les avantages sont nombreux. Produire soi-même un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle. Composter permet de prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets.

L'Ademe édite depuis quelques temps un guide sur le sujet, et le Smictom Val D'Aunis à Surgères distribue gratuitement les vendredis après-midi, sur engagement, un kit pour le compostage comprenant un bio-seau et un composteur en plastique recyclé.

S.M.I.C.T.O.M

Tél. 05.46.07.16.66



Brûlage de déchets verts

Les feux allumés par les particuliers pour éliminer les déchets verts de leur jardin (feuilles, bois, brindilles, herbes, etc.) gênent souvent le voisinage : fumée, odeur...

Quelle est la réglementation applicable en la matière ?

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit (article 84 de l'arrêté préfectoral portant règlement sanitaire départemental).

Les particuliers disposant d'un jardin d'agrément ou d'un potager peuvent s'équiper d'un composteur individuel (voir info ci-contre).

S'il n'existe pas de service spécial de collecte, les particuliers doivent déposer leurs déchets encombrants en déchetterie.

Ecobuage

L'arrêté préfectoral concernant l'incinération par les agriculteurs des chaumes, pailles et déchets de récoltes laissés sur place, indique qu'il est interdit d'allumer des feux à une distance inférieure à 100 m des routes, chemins et habitations. La même interdiction de brûlage existe à moins de 200 m des bois et forêts, des plantations et reboisements.

Chaque année, un arrêté préfectoral fixe la période pendant laquelle les incinérations sont autorisées.

La destruction des chaumes par le feu est autorisée sous l'entière responsabilité de celui qui y procède, dans des conditions strictement définies. Tout agriculteur désireux de procéder à une telle destruction doit en faire, par écrit, déclaration préalable en mairie, en indiquant la période probable de l'incinération ; un double de celle-ci, visé par la commune doit être transmis en gendarmerie, un autre exemplaire étant destiné au déclarant pour être présenté à toute réquisition.

Dans le cas où un accident de la circulation est dû à une émission de fumée en provenance d'un feu d'herbes allumé par un cultivateur, celui-ci en est responsable s'il ne prouve pas la survenance d'un événement imprévisible ou irrésistible ayant rendu insuffisantes les précautions prises.

Bibliothèque

Permanences les mercredis de 10h30 à 11h30 et les vendredis de 18h à 19h.



Cérémonie du 8 mai

Malgré un temps incertain, les "fidèles" étaient présents. Madame le Maire a fait le discours d'usage et un vin d'honneur a clôturé la cérémonie, salle du conseil.



Baignade interdite

Considérant les dangers de la baignade dans tous les cours d'eau de la commune (présence de trous), un arrêté interdisant celle-ci a été pris le 21 avril 2008.

Des panneaux d'interdiction seront implantés aux endroits ayant accès aux cours d'eau.

Barbecue

Nous vous rappelons que les barbecues sont interdits sur le domaine public. Néanmoins, vous pouvez bien sûr réaliser vos "grillades" dans vos jardins et sur vos terrasses !



Occupation du domaine public

Il est rappelé aux habitants que l'on ne doit, en aucun cas, occuper le domaine public, trottoirs en particulier par divers objets, poubelles,...

Déménagement et changement d'adresse

Deux sites internet : www.changement-adresse.gouv.fr et www.service-public.fr permettent d'effectuer gratuitement en ligne vos changements de résidence principale, en une seule opération, aux organismes partenaires : Cnam, Cnaf, Unedic, Direction générale des impôts et ministère de la Défense.

Ce service est élargi à d'autres organismes : Cnav, Agirc-Arcco, MSA, EDF-GDF...

Urbanisme

Une loi a réformé l'urbanisme courant octobre 2007. Vous devez pour tous travaux faire une déclaration en Mairie. Suivant le cas, vous devrez remplir un dossier de déclaration préalable ou bien un permis de construire. Une délibération du Conseil Municipal a été prise en Mairie pour instituer le régime déclaratif en ce qui concerne les clôtures ainsi que le permis de démolir (renseignements en Mairie).

Randonnées Pédestres

Pour tous les amoureux de la nature et des randonnées pédestres, rendez-vous :

Le lundi soir
à 19h Place St André

Venez nombreux !



Journées du patrimoine

Dimanche 21 septembre 2008, fête du pain au Four Banal, rendez-vous à 9h30 à la Mairie pour la promenade découverte qui sera suivie d'un pique-nique pour tous. Vente de pain à partir de 10h.

Informations salle municipale

Un panneau d'affichage a été placé à la porte de la salle municipale. Il servira à afficher toutes les manifestations prévues afin que la population en soit informée.

Recensement militaire

Les jeunes gens (filles et garçons) sont invités à se présenter en Mairie dès l'âge de 16 ans pour le recensement militaire, munis du livret de famille de leurs parents.

Une attestation de recensement leur sera délivrée, celle-ci est nécessaire pour pouvoir passer ses examens ainsi que le permis de conduire.

Départ en retraite de M. Yves VINET

Notre sympathique "garde-champêtre" Yves VINET a tiré sa révérence le 1er janvier 2008 après 20 ans de bons et loyaux services au sein de la commune.

Nous lui souhaitons une agréable retraite où il va pouvoir s'exercer dans ses nouvelles fonctions de menuisier et de jardinier !



Exposition :

« Les Moulins en Aunis et Saintonge »

à la Mairie

Du 19 au 23 septembre 2008

Inauguration

le 19/09 à 18h30

Villes et villages fleuris

Comme les années passées, nous nous sommes inscrits au concours des villes et villages fleuris. Le jury a visité la commune le 24 juin, le classement sera connu en septembre.

En 2007, nous avons obtenu le 2ème prix dans la 2ème catégorie.



Projet Journée Habitants

Il est envisagé pour 2009 l'organisation d'une journée où les habitants de notre commune qui le souhaiteraient, pourraient ouvrir leur jardin, montrer des réalisations personnelles d'ordre artistique (tableaux, sculptures, poésies...).

Les associations locales concernées pourraient être associées.

D'autres idées peuvent être avancées. Une réunion (automne 2008) pourrait être organisée où les propositions de chacun seraient examinées.

Si vous êtes volontaires pour participer à cette manifestation communale, faites-vous connaître au secrétariat de la Mairie.

Ecole

Rentrée des classes

Mardi 2 septembre 2008

Inscriptions

Pour toute nouvelle inscription, vous devez inscrire votre enfant d'abord en Mairie (pour cela, nous vous prions de vous munir du carnet de santé de l'enfant, de votre livret de famille ainsi que d'un justificatif de domicile). Un certificat vous sera alors délivré et vous devrez le remettre à la directrice de l'école Madame DANTHONNY afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

Garderie

Horaires : 7h30 à 9h05 et de 16h45 à 18h30

Cantine

Les enfants doivent savoir manger seuls afin de pouvoir bénéficier de ce service. Prix du ticket : 1.80 €

Vente des tickets de cantine et de garderie le 1er lundi de chaque mois en Mairie de St Germain de 16h45 à 18h00

La première vente des tickets aura lieu le lundi 1er septembre 2008 de 16h45 à 18h à la Mairie de St Germain de Marencennes.

Horaires scolaires :

Classes maternelles

9h15-12h00 et 13h30-16h45

Classes élémentaires

9h15-12h30 et 14h00-16h45

Plus d'école le samedi matin et attention changement d'horaires pour la mise en place des heures de soutien.

Transports scolaires

Les parents dont les enfants vont bénéficier de ce service devront remplir un dossier de demande de renseignements (autorisation de descente du car, personnes habilitées à récupérer l'enfant, ou autorisation de descendre seul).



Centre de Loisirs L'Ilot Vacances

Le Centre de Loisirs fonctionnera cet été du 7 juillet au 9 août 2008 pour les enfants de 3 à 12 ans.

Horaires : 9h00 - 17h30

Accueil le matin à partir de 8h à la demande des familles.

Départs échelonnés le soir jusqu'à 18h30 (0.50 € la demi heure)

Tarifs : 40€ la semaine (dégressifs à partir du 2ème enfant)

47.50€ pour les enfants extérieurs aux communes de St Germain et Péré

Bons vacances et bons MSA à déduire.

Restauration le midi : 10€ la semaine.

Inscriptions à la semaine et 3 jours minimum pour les moins de 6 ans.

Cotisation annuelle par famille : 5€.

Programme de l'été :

■ 1ère semaine : Piscine, sortie à l'Asinerie, échecs.

■ 2ème semaine : Piscine, promenade avec découverte

des chemins de randonnées pédestres, échecs.

■ 3ème semaine : Festival du jeu à St Germain, poney, échecs.

■ 4ème semaine : Cirque, couture, poney.

■ 5ème semaine : Piscine et poney.

Une soirée "barbecue" avec les familles sera organisée le mercredi 30 juillet.

Les bulletins d'inscription sont à votre disposition à la Mairie de Saint Germain ainsi que dans les commerces.

Une bourse aux vêtements aura lieu à la salle municipale début octobre. Dépôt des vêtements adultes et enfants + articles de puériculture et jouets le 6/10. Vente le 7/10 après-midi et le 8/10 toute la journée. Nous espérons que cette manifestation accueillera de nombreux participants.

A très bientôt.

Toute l'équipe de l'Ilot vacances.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Mairie de St Germain au 05.46.37.13.71

ASSISTANTES MATERNELLES

Marie-Pierre PEYRAMAURE

21, rue Léo David

☎ 05.46.68.82.30

Christine PROQUIN

4, rue du Moulin Neuf

☎ 05.46.68.81.75

Fabrina VEDEAU

5, impasse Jean RIVIER

☎ 05.46.68.82.23

Nathalie DELAGE

Le Gué-Charreau

☎ 05.46.27.70.97

Maryvonne GERMAIN

7, rue des Primevères

☎ 05.46.68.81.45

Brigitte GRIFFON

23, rue des Trois Ponts

☎ 05.46.68.92.46

Jocelyne MASSONNEAU

70, rue des Trois Ponts

☎ 05.46.68.81.17

Evelyne PARION

11, route de Roiffé

☎ 05.46.68.80.34

Delphine GRIFFON

Etourneau

☎ 05.46.68.55.34

Marie-Josée BOURGEOIS

3, rue Léo David

☎ 06.74.08.59.65

Laëtitia JOLLY

4, rue des Primevères

☎ 05.46.01.15.89

Marie-Joëlle BOUDY

3, Rue des Bordresses Brettes

☎ 05.46.67.64.42

Sylvie BRILLET

5, route de Surgères

☎ 05.46.35.89.93

Nathalie DELETANG

33 bis, rue des Trois Ponts

☎ 05.46.68.19.85

Sandra LABUSSIÈRE

Petit Bois

☎ 05.46.67.93.35

Céline ROUSSEAU

4, route de Roiffé

☎ 05.46.68.08.78

Sandrine THOMAS

11, rue des Tournesols

☎ 05.46.09.15.22

Allo parents bébé

L'association Enfance et partage lance un nouveau numéro gratuit et anonyme d'écoute et de soutien à la parentalité : "Allo parents bébé" au 0 800 00 34 56. Animé par des professionnels de la santé et de la petite enfance, ce service s'adresse aux femmes enceintes, futurs et jeunes parents et à leurs proches dépassés par l'arrivée d'un bébé.

Elaguer

ELAGUER SOI-MÊME OU FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL ?



■ Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.

■ Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dérogée.

■ ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretien par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail dans l'environnement électrique doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière (habilitation UTE 18-510).

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE AVANT D'ÉLAGUER

■ Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de renseignement) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa n° 90-188 (document disponible sur le site www.netdict.fr)

■ ERDF analyse cette demande et informe des dangers et de l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention

de Commencement de Travaux (DICT).

■ Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

ADIL

UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT : AVEZ-VOUS PENSÉ À CONSULTER L'ADIL (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT) ?

Vous pouvez obtenir des informations juridiques précises, objectives et adaptées à votre situation.

🏠 Propriétaire bailleur, vous vous demandez comment réagir face à un impayé de loyer ou de charges. Quelles garanties et quelles pièces pouvez-vous demander préalablement à la signature du bail ? Quels sont les diagnostics obligatoires ? Quelles clauses peut-on insérer dans un bail, sachant que certaines sont interdites et/ou sans effet ?

🏠 Locataire, vous devez assurer l'entretien de votre logement et les menues réparations, qu'est-ce que cela recouvre ? Comment se calcule la révision de votre loyer ?...

🏠 Vous souhaitez faire l'acquisition de votre résidence principale : vous pouvez obtenir toutes les informations qui vous permettront de faire un choix éclairé :

■ sur les contrats (contrat de construction, promesse et compromis, vente...)

■ sur le financement (les juristes de l'ADIL disposent d'un outil informatique permettant de réaliser des simulations de financement et vous informent sur les techniques bancaires, les assurances, les frais annexes à votre projet...)

🏠 Vous devez faire des travaux d'amélioration de votre logement : connaissez-vous les aides et avantages possibles ?

🏠 Et aussi, Fiscalité, Copropriété, servitudes, urbanisme...

Législation applicable, réformes juridiques récentes : l'ADIL, centre d'information sur l'habitat agréé par le ministère du logement vous délivre des renseignements fiables et neutres.

Cette association est financée par l'Etat, le Département et les collectivités locales ainsi que par les principaux acteurs du logement, ce qui garantit son indépendance.

Rappel : Permanence à ST SAUVEUR D'AUNIS le 1er jeudi matin de chaque mois, au Centre Rencontre situé 4, rue du 8 mai 1945, de 9h à 12h.

Pas de permanence en août

Service gratuit



Pour tout renseignement

ADIL 17
70 bis avenue Jean GUITON
17000 LA ROCHELLE

Tél 05.46.34.41.36
Fax 05.46.34.13.27

A.P.I.J.

La Formation Ouverte A Distance en libre service

Cette formation s'adresse aux artisans, commerçants, salariés, demandeurs d'emploi, retraités,... Que ce soit dans les locaux de l'APIJ, à votre domicile ou sur votre lieu de travail, vous avez tous le droit de vous former en auto formation accompagnée.

APIJ
16, rue de la Binetterie
17700 SURGERES

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tél : 05.46.07.41.16
Fax : 05.46.07.34.40

17- Numérique

17-Numérique est le délégataire de service public du Département de la Charente-Maritime pour le haut débit.

Cette société a procédé au dégroupage de l'un des centraux téléphoniques desservant notre commune créant ainsi les conditions de la concurrence afin de favoriser l'arrivée de plusieurs fournisseurs d'accès internet.

Cette opération de dégroupage permet l'accès à des offres complètes d'internet, de téléphonie illimitée et de télévision (sous réserve de disponibilité et d'éligibilité du service) pour les particuliers, ainsi qu'une grande richesse d'offres de services pour les professionnels.

Afin de connaître les fournisseurs d'accès présents, les administrés sont invités à contacter les conseillers de 17-Numérique au : 0810 17 00 17 (prix d'un appel local).

Office des Aînés de Surgères

Square du château-BP 104
17700 SURGERES

Tél : 05.46.07.24.61

Fax : 05.46.07.67.37

E-mail : ofas@wanadoo.fr

Les services proposés :

■ Aide aux tâches ménagères et entretien courant du domicile

■ Garde de jour ou de nuit (à l'exclusion des soins)

■ Gestion de tutelle ou/et curatelle

■ Livraison de courses

■ Portage de médicaments

■ Préparation, portage de repas à domicile

■ Service polyvalent d'aide et de soins

■ Soins infirmiers à domicile

■ Téléassistance

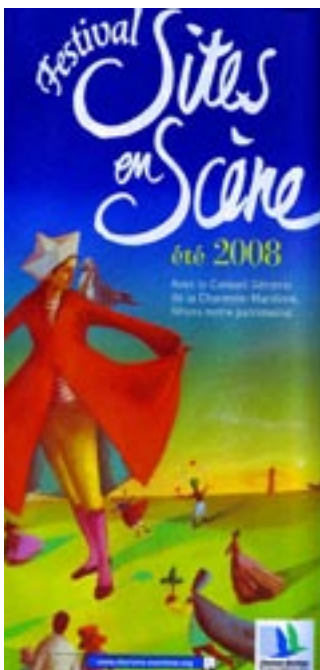
Dates à retenir

- 12 juillet
Marche nocturne
- 13 juillet
Feu d'artifice et lampions offerts par la Municipalité
- 21 juillet
Théâtre du Bourget
- 23 au 26 juillet
Festival du jeu Salle municipale
- 31 juillet
eMzel caFé
- 19 au 23 septembre
Exposition "Les Moulins en Anunis et Saintonge"
- 21 septembre
Fête du pain
- 7 et 8 octobre
Bourse aux vêtements
- 22 et 23 novembre
Cochonnailles
- 6 décembre
Banquet des pompiers

Festival sites en scène

La Rose des vignes

Les 19, 20, 21 juillet à Surgères



eMzel caFé

Quand trois électrons libres se percutent et s'unissent pour partager leurs énergies, ils donnent vie à de la chanson électROrganique où s'associent instruments acoustiques (voix, guitares, banjo, flûte traversière, percussions), sonorités électroniques (programmation machine) et théâtre.

Une expérience et un parcours au contact du public.

De la France au Québec, en passant par la Belgique, les Emzel Café ont montré depuis 2004 une profonde volonté de partager des moments privilégiés avec le public. Après des années de spectacles de rue et un premier disque autoproduit vendu à 7000 exemplaires de mains en mains sous le nom des Alcoolytes, ils proposent maintenant un véritable spectacle de scène, construit de résidence en résidence.

Un subtil mélange de chanson, de jazz manouche et d'électronique...

Avec des harmonies vocales entraînantes, des guitares percutantes et une flûte enivrante, le contenu artistique se veut, dès l'origine, festif et tourné vers les autres. L'arrivée d'ambiances électroniques apporte un dynamisme et une poésie qui font des Emzel Café "un groupe à part" qui distille sa bonne humeur et sa musique à qui veut l'entendre, l'écouter... et la vivre.

Un spectacle de scène entremêlant musique, théâtre, dérision et rire...

Les Emzel Café ont su garder l'énergie festive de leurs débuts et se mettent en scène dans un spectacle qui possède une réelle dimension interactive et communicative.

Ce jeu de séduction avec le public s'appuie sur des personnalités attachantes, une musique fédératrice et une esthétique scénique aboutie qui rendent le spectacle imprévisible, évoluant au fil des lieux et des rencontres.



Fête de l'été

La fête de l'été le 28 juin à VANDRÉ avec LA COMPAGNIE DU COIN.

Centre Théâtral du Bourget

La chorale "les Saintes Chéries" se produira sur la commune le lundi 21 juillet 2008 aux alentours de 21 h. Elle vous proposera un spectacle de chansons françaises (Barbara, Brel, Aznavour, Trenet, Gainsbourg, Dassin, etc) d'une heure environ. Vous pourrez également apprécier un spectacle de commedia dell'arte d'une durée d'environ 1 h 30.

Festival du jeu

Le Festival du jeu organisé par Anunis 2i aura lieu du 23 au 26 juillet 2008 à la salle municipale de 10 h à 18 h (le samedi ouvert uniquement l'après-midi)

Tarifs : 3 € par jour et par enfant, 1 € par jour et par parent et 2.50 € pour les groupes. Passeport famille : 8 € pour les 4 jours.

Programme : mercredi journée de la petite enfance, jeudi et vendredi accueil des groupes, ateliers ado BD reportage photo, yourte, soirée nocturne le vendredi soir avec parcours et dégustation

Thème sur le futur, parcours sensoriel, mini ferme, construction Fort Boyard...

Les scènes d'été

LA COMPAGNIE A L'ENVERS

Le 3 juillet 2008 à Puyravault

EN COURS DE ROOT

Le 10 juillet 2008 à St Georges du Bois

LE P'TIT SON

Le 17 juillet 2008 à St Saturnin du bois

SPIRIT OF CHICAGO

Le 24 juillet 2008 à Surgères

ALAM & THE JOUBY'S BAND

Le 29 juillet 2008 à Breuil la Réorte

EMZEL CAFE

Le 31 juillet à 21h à St Germain

Gym Volontaire Séniors

Des cours de gymnastique "remise en forme" pour les séniors ont lieu les vendredis de 14h30 à 15h30 à la salle municipale de St Germain de Marencennes.

Reprise des cours le 2ème vendredi de septembre moyennant l'adhésion à l'Amicale des Anciens. Ces cours sont dispensés par une licenciée de la gymnastique volontaire du 3ème âge.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Monique DUMONT au 05.46.68.83.24

Arts plastiques

Lundi acrylique, pastel, huile 14h30-16h30 avec Madeleine

Mercredi enfants 17h-19h avec Christiane

Vendredi huile 17h30-20h avec Christiane

Cotisation annuelle :

■ adultes 40 €

■ enfants à partir de 6/7 ans 50 € (fournitures comprises)

Cours : début octobre jusqu'à mi-juin (sauf vacances scolaires)

Contact : Mme Françoise MASLANKA 05.46.27.70.77